

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 décembre 2024]

Date de la convocation

28 novembre 2024

Date de mise en ligne

6 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 28

Procurations : 4

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjoins*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine BOISSIERE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Daniel RIBES, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, Corinne DARMANI Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Christelle HARDY, Elisa GILLET, Pierre TRANIER

Absents : Dominique BOYER,

N° 132/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Cession des locaux sis Rue de la Navigation à Gaillac

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Gaillac est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section BS numéro 1121 d'une contenance d'environ 2111 m², sise Rue de la Navigation, en 2023 suite à délibération n°020/2023 en date du 24 janvier 2023.

Cette parcelle correspondait à l'emplacement de l'ancienne usine à gaz de ville jusqu'en 1969. Suite à l'arrêt de la production, le lieu a été rattaché à l'abattoir de la ville, en lien avec les locaux contigus situés au niveau de la parcelle BS750, également propriété de la Commune de Gaillac.

La Commune a procédé à l'acquisition de ce bien afin d'accompagner la redynamisation de ce site dont l'état se dégrade. Sa localisation, à proximité du centre-ville et des berges du Tarn, lui confère un potentiel de rénovation conséquent.

Dans cette dynamique, a été défini un projet en plusieurs phases :

- Suite à l'acquisition par la Commune de la parcelle BS1121 : réalisation d'une division foncière de la parcelle BS1221 de manière à :
 - o Maintenir sur la partie non bâtie un îlot de verdure (poumon vert) avec la création d'un cheminement piéton permettant d'assurer une continuité depuis l'Avenue Foch jusqu'au quai Saint Jacques avec une jonction vers le Chemin de Catalanis = parcelle BS1262 (cf plan annexé).
 - o Identifier un investisseur extérieur pour procéder à la rénovation de l'ensemble des bâtiments en vue d'y aménager principalement des logements. Un projet mixte pourra également être travaillé (logements et services, salle associative en centre ancien ...) = parcelles BS 750 et BS1263.

Par courrier en date du 26 septembre 2022, la société SAS GALLIOP (*domiciliée au 5 Cul de Sac de Graves, 81600 GAILLAC*), représentée par Monsieur Gabriel GALLART, a fait connaître sa volonté de pouvoir acquérir l'ensemble des bâtiments sis Rue de la Navigation constituant l'enceinte de l'ancien abattoir de Gaillac. Un projet mixte de logements et de locaux professionnels est envisagé pour ce site. Le projet envisagé est donc cohérent avec les attendus de la Commune pour la réhabilitation de ce site.

Le Pôle d'Evaluation Domanial consulté en date du 13 mai 2024 a évalué la valeur vénale des biens susvisés comme suit :

- Parcelle BS 750 (480 m²) : 77 000 € (*soixante-dix-sept mille euros*).
- Parcelle BS 1263 (530m²) : 32 000€ (*trente-deux mille euros*).

(Valeurs assorties d'une marge d'appréciation de 15%).

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la cession des parcelles BS 750 et BS 1263 à la société SAS GALLIOP représentée par Monsieur GALLART Gabriel pour un montant de 100 000 € HT (*cent mille euros*) soit 120 000 € TTC (*cent vingt mille euros*).

En ce qui concerne les locaux associatifs de la parcelle BS750, il est prévu de relocaliser les associations qui les utilisent à la future salle multi activités en cours de construction au niveau du Gymnase du Collège Albert Camus. De fait la cession des locaux sis Rue de la Navigation interviendra de manière concomitante à la réception du chantier de la nouvelle salle multi activités.

Cette cession pourra être précédée de la signature d'une promesse de vente soumettant notamment la signature de l'acte authentique à l'obtention des financements et des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet par le futur investisseur.

Les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé de confier à l'étude de Maître Blineau, notaire à Gaillac, le suivi de ce dossier pour le compte de la Commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la cession des parcelles cadastrées BS 1263 (530m²) et BS 750 (480m²) pour un montant de 120 000 € TTC (cent vingt mille euros) à la société SAS GALLIOP (*domiciliée au 5 Cul de Sac de Graves, 81600 GAILLAC*), représentée par Monsieur Gabriel GALLART,

DE CONFIER la rédaction de l'acte authentique pour le compte de la Commune à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac,

DE PRECISER que les frais notariés liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout pièce nécessaire à la réalisation des présentes.

1 annexe

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées BS 1263 (530m²) et BS 750 (480m²) pour un montant de 120 000 € TTC (cent vingt mille euros) à la société SAS GALLIOP (*domiciliée au 5 Cul de Sac de Graves, 81600 GAILLAC*), représentée par Monsieur Gabriel GALLART,

CONFIE la rédaction de l'acte authentique pour le compte de la Commune à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac,

PRECISE que les frais notariés liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout pièce nécessaire à la réalisation des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame le Maire,
Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,
Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a long horizontal stroke underneath.

Fait à Gaillac le 5 décembre 2024